

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**20 décembre 2019**

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Colette FABRON, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Jean-Marie EMERIC, Michel GUILLOT, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

**Représentés:**

Anne-Marie FULCONIS par Colette FABRON, Nathalie JACQUOT par Jean-Louis DONADEY, Jean-Charles GUIRAN par Jean-Paul RAPUC, Michèle BORFIGA par Eric BARALE, Christophe BORELLI par Michel GUILLOT, Isabelle LOMBARD par Jean-Marie EMERIC, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

M. Eric BARALE a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 12 décembre 2019 par courrier à leur domicile et par courrier électronique.

**Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 4 novembre 2019**

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal Individuel 1328 du 06/11/2019 : Marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron lot 9 : Électricité, CFO, CFA - avec l'entreprise ENERGYS SAS domiciliée à 34130 MUDAISON.

Arrêté Municipal Individuel 1329 du 06/11/2019 : Marché de prestations de service pour la mise en conformité du transformateur électrique du Centre d'Animations et de Loisirs d'Auron avec l'entreprise ENERGYS SAS domiciliée à 34130 MUDAISON.

Arrêté Municipal Individuel 1335: Avenant 1 au marché de travaux pour le prolongement de la buse métallique existante à la station d'Auron - parking Nabinas inférieur avec le Groupe ASTIER QUALIGO.

Arrêté Municipal Individuel 1355 du 27/11/2019 : Convention d'occupation à courte durée du local Discothèque « le Dandy » à Auron avec M. PLANETTA Fabien du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020.

Arrêté Municipal Individuel AI 1357 du 29/11/2019 : Avenant à la mission de contrôle technique pour les travaux de refonte de l'espace aquatique d'Auron avec DEKRA Industrial SAS.

Arrêté Municipal Individuel AI 1358 du 2/12/2019 : Marché de prestations de service contrats d'assurance de la commune – Lot 1 Assurance dommage aux biens et responsabilité civile avec la SMACL Assurances, domiciliée à 79031 NIORT.

Arrêté Municipal Individuel AI 1359 du 2/12/2019 : Marché de prestations de service contrats d'assurance de la commune – Lot 2 Assurance flotte automobile avec la SMACL Assurances, domiciliée à 79031 NIORT.

Arrêté Municipal Individuel AI 1360 du 2/12/2019 : Marché de prestations de service contrats d'assurance de la commune – Lot 3 Assurance juridique de la commune avec le Cabinet JOLY domicilié à 50000 SAINT LO.

Arrêté Municipal Individuel AI 1361 du 2/12/2019 : Marché de prestations de service contrats d'assurance de la commune – Lot 4 Protection juridique des agents et des élus avec le Cabinet JOLY domicilié à 50000 SAINT LO.

Arrêté Municipal Individuel AI 1362 du 2/12/2019 : Marché de prestations de service contrats d'assurance de la commune – Lot 5 Risques statutaires avec la SMACL Assurances, domiciliée à 79031 NIORT.

Arrêté Municipal Individuel AI 1363 du 2/12/2019 : Accord cadre pour la fourniture de fioul domestique et gasoil avec la SAS IDC domiciliée 06660 ST DALMAS LE SELVAGE.

#### **548/ Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires et la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

#### **549/ Subvention réfection de façades**

Conformément à l'option prise dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser à M. COMBES Bernard une subvention de 8309.75 € soit 25 % du montant des travaux estimés à 33 223.60 € TTC, pour les travaux de réfection de façade de sa propriété au 9 boulevard de Cessole,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 527 du 27 septembre 2019.

#### **550/ Tarification des secours sur pistes 2019-2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte les tarifs proposés pour les secours sur pistes pour la saison 2019-2020 conformément à l'article L 2321-2-7 du CGCT, à savoir :

<b>FRAIS DE SECOURS SUR PISTES (HORS FRAIS MEDICAUX)</b>			
		<b>REPARTITION DES FRAIS DE SECOURS</b>	
		<b>SOINS AU SKIEUR</b>	<b>FRAIS EVACUATION</b>
Zone 1 ( <i>Front de neige</i> ) : Nabines – Eterlous - Ubac – Riou	<b>55 €</b>	40 €	15 €
Zone 2 ( <i>Proximité</i> ) Colombier – Blainon – Baudric – Prés – Combe des Abris – Vallons – Ciavalet – Lucas – Traversée Colombier – Traversée 2000 – Olympique – Fausse Olympique – Traversée Ubac – Mélèze, Stade 2B - Sous les câbles – Champ Roulon	<b>200 €</b>	40 €	160 €
Zone 3 ( <i>Eloignée</i> ) : Bouchiet – Familiale – Baisse – Haute Plane – Stade – Combe Armand – Bois Gaston – Face – Alpapes – Courtils – Buttières – Chalvet – Coupe – Riounet – Fournet – Roche Iglère – Mur du Riounet – Croix – Puy - Gaudissart	<b>350 €</b>	40 €	310 €
<b>FRAIS DE SECOURS HORS PISTES (HORS FRAIS MEDICAUX)</b>			
		<b>REPARTITION DES FRAIS DE SECOURS</b>	
		<b>SOINS AU SKIEUR</b>	<b>FRAIS EVACUATION</b>
De proximité (Hors-piste)	<b>685 €</b>	40 €	645 €
<b>FRAIS DE SECOURS HORS PISTES ET SECTEURS ÉLOIGNÉS NON ACCESSIBLES PAR LES REMONTÉES MÉCANIQUES</b>			
Coût/heure pisteur-secouriste	<b>45 €</b>		
Coût/heure chenillette de damage	<b>225 €</b>		
Coût/heure scooter	<b>65 €</b>		

**551/ Budget Général – Décision modificative n°5**

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2019 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

**Section de Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 44 575,00 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles 312 052,00 €

**Section de Fonctionnement – Recettes**

Chapitre 73 : Impôts et taxes 37 627,00 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 319 000,00 €

### **Section d'Investissement – Dépenses**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	45 000.00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	262 000,00 €

### **Section d'Investissement – Recettes**

Chapitre 021: Virement section fonctionnement	44 575,00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	262 425.00 €

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres.

### **552/ Service annexe de la station – Décision modificative n° 2**

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2019 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

### **Section de Fonctionnement – Dépenses**

Chapitre 011 : Charges à caractère général :	- 48 000.00 €
Chapitre 012 : Charges perso. et frais assimilés	48 000.00 €

### **553/ Convention UFCV – Participation communale BAFA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le renouvellement des sessions de formation au BAFA au cours de l'année 2020 et le versement d'une participation de 80 € par stagiaire et par session.

### **554/ Partenariat sportif de haut niveau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le contrat de partenariat à hauteur de 1000 €, avec Karen SMADJA CLEMENT, espoir du ski.

### **555/ Approbation du rapport CLETC du 25/11/2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, prend acte et approuve les termes du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 novembre 2019.

### **556/ Tarif complémentaire régie de recettes régie de recettes « Animations évènementiels »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte le tarif d'un produit complémentaire : Repas de Gala à 75 € de la régie de recettes « Animations évènementiels ».

### **557/ Aménagement forestier 2014-2033**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le projet d'aménagement forestier 2014-2033 et charge l'Office National des Forêts d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public et lui donne mandat pour demander, en son nom commun, l'application des dispositions de l'article L.122-7 et L.122-8 du code forestier pour cet aménagement, au titre des législations mentionnées à l'article L.122.-8 dont notamment Natura 2000, afin de dispenser les opérations d'exploitation et les travaux qu'il comporte des formalités prévues par cette législation.

### **558/ Projet NEXITY**

Faisant suite à la délibération du 31 juillet 2019 approuvant le projet de promesse de vente de la parcelle communale AB 167 à la société NEXITY pour la construction d'un programme immobilier en 2 ilots, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise le constructeur a déposé un permis de construire sur l'unité foncière cadastrée AB 167 et AB 168 et approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le cofinancement de la réalisation d'équipements publics d'accès routier comprenant une participation financière de Nexity.

**559/ Réfection de la toiture de la chapelle St Maur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite l'aide financière de la DRAC et du Département pour les travaux de réfection de la toiture de la chapelle St Maur.

**560/ Réaménagement du rez de chaussée du centre d'animations et de loisirs «les Eterlous»**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite l'aide financière du Département et de la CAF pour le réaménagement du rez de chaussée du centre d'animations et de loisirs «les Eterlous».

**561/ Sonorisation de l'Église de St Etienne et de la chapelle St Erige**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite l'aide financière de la DRAC et du Département pour les travaux de sonorisation de l'église paroissiale et de la chapelle St Erige.

**562/ Équipements d'escalade**

En complément du financement demandé par délibération du 27 septembre à la Région et au Département pour le projet d'équipements d'escalade sur le territoire communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, sollicite l'aide financière de l'État dans le cadre de la DETR 2020.

ETAT CIVIL

Le Maire,



Colette FABRON